

CHASTRE : l'institution communale	1
CHASTRE : le territoire	8
CHASTRE : une société.....	15

CHASTRE : l'institution communale

La gestion de la majorité à Chastre ?

- *12 ans de budgets et comptes en retard*
- *une explosion de la charge annuelle de la dette : 103 € par habitant en 2000, 199 € en 2012 !*
- *un cocktail de paternalisme, clientélisme, manque de transparence, pilotage à vue...*

ECOLO a comme objectifs de

- *rétablir des finances saines*
- *retrouver des marges financières (lutte contre les gaspillages, économies d'énergie, production d'énergie verte) par l'engagement d'un conseiller en énergie*
- *faire de l'information, pas de la propagande*
- *professionnaliser la gestion communale*

<p>Le Collège communal – Bourgmestre, échevins et président du CPAS – tient son nom de la collégialité qui devrait lui servir de principe de fonctionnement. A Chastre, jusqu'ici, chaque échevin travaille en solitaire et sans coordination avec les autres. Un petit groupe dirige en fait la commune et concocte ses projets en dehors des réunions du Collège.</p>	<p>ECOLO Chastre tient à ce que la commune adhère pleinement et activement à l'initiative du « Plan stratégique transversal » qui imposera à chaque commune, après les élections, de <i>présenter une vision stratégique avec les priorités, la transparence, le pilotage des dossiers, les ressources humaines. Bref, comment la commune compte fonctionner.</i> Un plan qui permettra, pour six années, de ne plus piloter à vue comme ce le fut avec la majorité actuelle.</p> <p>Ce projet sera collectif : élaboré collectivement et exécuté collectivement. Les matières abordées par chacun des échevins ne s'arrêteront plus à la porte de leur propre bureau...</p>
<p>La majorité communale semble aussi voir Chastre comme une île, elle a en particulier et depuis plusieurs années géré le dossier du quartier de la gare sans concertation avec la commune de Walhain, pourtant impliquée au premier plan. On ne fait appel à la Province ou la Région que pour leur demander des subsides, tout en négligeant l'expertise qui y existe et les échos d'expériences similaires dans d'autres communes auxquelles ils auraient pu faire référence.</p>	<p>La concertation et les coopérations avec les communes voisines deviendront systématiques : les politiques seront coordonnées, les équipements seront partagés,...</p>
<p>La commune ne semble pas non plus avoir considéré à sa réelle importance le rôle de son CPAS et n'a pas mis en œuvre toutes les synergies qui auraient dû être développées.</p>	<p>La commune et le CPAS développeront au maximum les synergies entre eux ; toutes les matières gérées par la commune seront susceptibles d'être évaluées par le conseil du CPAS et l'action du CPAS contribuera aux efforts de la commune en faveur de tous, et des plus défavorisés en particulier.</p> <p>La coordination des actions et la prévention seront préférées à l'attitude purement réactive de la majorité sortante.</p> <p>Une vision stratégique commune sera développée sur les sujets-clés.</p> <p>Le « Plan stratégique transversal » servira aussi d'outil à la mise en œuvre de ces politiques.</p>
<p>La majorité sortante a systématiquement rejeté les propositions d'ECOLO en faveur du droit d'interpellation de la population au conseil communal, elle a toujours réduit au strict minimum légal les opportunités de consultation de la population. Plutôt qu'une véritable instance démocratique, le conseil communal n'aura été qu'une chambre d'approbation de décisions déjà prises par le collège communal.</p>	<p>ECOLO Chastre donnera la parole aux citoyens, bien au-delà du minimum légal : nous stimulerons l'interpellation lors du conseil communal, en conformité avec le nouveau Code wallon de la démocratie. Nous redynamiserons le conseil communal, pour en faire une véritable instance politique citoyenne.</p> <p>Le minimum légal ne sera plus, avec ECOLO, la mesure de la démocratie !</p>

<p>Le bourgmestre et la majorité actuelle ont toujours confondu informer et communiquer : ils diffusaient vers la population seulement ce dont ils avaient envie en laissant entendre qu'il s'agissait d'une vérité dont ils seraient les seuls détenteurs.</p> <p>Plusieurs condamnations du comportement scandaleux du « Bien vivre à Chastre » par la Commission du Pacte culturel n'ont pas fondamentalement changé le statut de cet organe au statut ambigu.</p>	<p>La consultation sur les projets se fera à toutes les phases de leur élaboration, bien au-delà des enquêtes publiques (et obligatoires) sur des projets déjà ficelés. Les commissions consultatives, les comités de quartiers, les groupes d'intérêts et d'usagers, les mouvements divers seront invités à participer à la préparation des projets. Activement !</p> <p>La communication elle-même sera supportée par un journal communal digne de ce nom et ouvert à tous.</p>
<p>Une bonne communication aurait permis à chaque citoyen, et en particulier aux conseillers communaux, de participer à la vie politique de la commune : à Chastre, aucun calendrier n'a jamais existé pour les conseils communaux ; les convocations étaient souvent déposées nuitamment et en dernière limite légale dans les boîtes postales des conseillers ; les ordres du jour n'étaient pas accessibles à la population – sauf évidemment sur le site de la locale ECOLO - ; et les documents relatifs aux dossiers n'étaient visibles par les conseillers que dans les bâtiments communaux aux heures d'ouverture...</p> <p>Un récent appel d'offre pour la rénovation du site web de la commune a été retiré en dernière minute tant il avait été élaboré avec légèreté, alors que ce même site, est désormais noté comme « faible ». (Rapport 2012 / http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem%2Cfr%2Cb12%2C000%2C000 ; Rapport 2009 / http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem%2Cfr%2Cb09%2Ccom%2C050#ancre1)</p> <p>Le nouveau code de la démocratie locale qui est rentré en vigueur tout récemment va déjà apporter des changements importants.</p>	<p>ECOLO, en majorité, ira plus loin que le strict prescrit de la loi.</p> <p>L'information politique du citoyen et du mandataire communal seront prioritaires ; elles permettront de dynamiser la vie politique de la commune.</p> <p>Le calendrier des conseils communaux sera connu de tous et longtemps à l'avance ; cela permettra à chacun, citoyen comme mandataire, de combiner sa vie professionnelle et familiale avec l'activité politique.</p> <p>Un budget sera prévu afin que les conseillers communaux obtiennent les copies de documents nécessaires à leur mission de contrôle, sans avoir à les payer de leurs deniers. Nous nous alignerons ainsi sur ce qui se fait dans de nombreuses communes, soucieuses de la démocratie.</p> <p>Le site Web deviendra un instrument important de communication entre la commune et ses citoyens.</p> <p>Le citoyen doit pouvoir y trouver l'information qui l'intéresse. .</p> <p>La gestion de cette communication Internet sera considérée comme une tâche importante de l'autorité et de l'administration communale.</p> <p>Des moyens en personnel, temps et compétences y seront attribués prioritairement.</p>

<p>En période électorale, certaines pratiques d'affichage illégal du bourgmestre et sa majorité ont longtemps été d'usage (en particulier l'affichage aux portes des bureaux de vote). L'affichage sur les panneaux culturels et le surcollage, eux, n'ont jamais cessé, y compris au sein d'une même liste.</p>	<p>Lors des élections, la commune règlera et organisera l'affichage sur son territoire. ECOLO en majorité organisera, comme cela se fait dans un grand nombre de communes, l'affichage exclusif sur le domaine public par les services de la commune.</p>
<p>La gestion du personnel communal n'est pas idéale : le recrutement n'est pas transparent ; la formation continue est déficiente. Et l'administration n'est de ce fait pas le lieu de production d'idées qu'il aurait pu être dans une commune bien gérée.</p>	<p>La dynamisation globale de l'équipe communale passera par une gestion des ressources humaines moderne, efficace et respectueuse des personnes.</p> <p>Les procédures de recrutement et le mode de diffusion des appels à candidatures seront plus transparents et efficaces.</p> <p>Une formation continuée sera garantie aux agents en fonction d'une évaluation de leurs capacités et de leurs besoins.</p> <p>L'organisation de la commune garantira la continuité du service même en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre membre du personnel.</p> <p>Dynamisé et soutenu, le personnel communal sera invité à participer à la proposition d'idées pour une commune plus agréable pour tous.</p>
<p>Le bourgmestre opère comme un superman – qui devrait tout autant manier la pelle et la brosse que changer l'ampoule défaillante de l'éclairage urbain – par lequel toute décision doit passer – même lorsque celle-ci lui échappe complètement -.</p> <p>La politique communale semble dès lors se faire lors des permanences dites sociales et par appel téléphonique au maïeur plutôt que là où elle aurait dû se faire : avec des décisions prises en collège et conseil communal et exécutées par l'administration.</p> <p>Le citoyen a pu croire de bonne foi que des matières qui sont gérées en toute autonomie par une société de logement, la Province, la Région ou le Fédéral étaient traitées grâce à l'intervention d'un mandataire.</p>	<p>L'autorité communale veillera à établir les responsabilités de chacun, clarifiant ainsi la hiérarchie des rôles dans l'organisation et la gestion communale.</p> <p>La mise en place d'un plan catastrophe communal sera une de nos priorités. Elle ne sera donc plus l'affaire d'un seul homme et de sa bonne volonté.</p>

<p>La gestion du patrimoine et des salles communales est loin d'être optimale.</p>	<p>Un conseiller en énergie sera engagé par la commune, il s'attachera à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal. De sérieuses économies seront ainsi réalisées. Les économies réalisées dépasseront de loin le coût de la mesure, nous l'affirmons sur base de l'expérience des communes ayant réalisé cette démarche. Ce même conseiller sera par ailleurs assigné à des tâches similaires en faveur de collectivités et de la population, en fonction de critères de priorité établis par la nouvelle majorité communale.</p> <p>En particulier, une priorité d'action sera dirigée vers les différents lieux de culte – dont le déficit est à charge de la commune par l'intermédiaire des fabriques d'église - ainsi qu'à un audit énergétique des logements sociaux – dont les lacunes flagrantes en terme de bonne gestion de l'énergie sont à la charge de notre CPAS, autrement dit, de la poche des citoyens</p>
<p>L'accessibilité des salles et équipements communaux autant que l'attribution des différents subsides se font dans l'opacité la plus totale. Aucun appel à projet n'a été émis. C'est le bourgmestre lui-même qui lors d'un conseil communal récent a lancé le mot de « copinage » pour désigner cette manière de faire.</p>	<p>La commune se dotera d'un outil clair de pilotage des subsides aux associations.</p> <p>La procédure d'appel à projet sera publique, transparente et objective.</p> <p>Elle se basera sur des critères clairs et connus de tous.</p> <p>Un échevinat des associations ou de la participation se chargera de ce pilotage.</p>
<p>Une fois les subsides accordés à une association, et parfois à des personnes individuelles, aucune évaluation n'a été entreprise.</p>	<p>La remise d'un rapport clair et complet sur l'utilisation du subside précédent conditionnera la remise de tout nouveau subside.</p>
<p>Les aides (financières et matérielles) accordées aux différentes associations n'ont pas été consolidées dans la comptabilité communale, de sorte qu'il est actuellement impossible de mesurer la véritable étendue de la subsidiation de certaines associations.</p>	<p>La transparence sur le soutien aux associations sera la règle. La comptabilité communale en sera le reflet fidèle et complet.</p>

<p>La gestion financière et comptable de la commune est catastrophique.</p> <p>Sur le plan financier, l'endettement n'a cessé d'augmenter sans qu'aucun projet ambitieux ne vienne le justifier sur le territoire de la commune. Le recours à l'emprunt a été systématique, y compris pour payer des intérêts de retard de paiement... La charge de la dette passe de 103 euros par an et par habitant en 2000, à 142 en 2006 et à 199 euros aujourd'hui !</p> <p>Il faut aussi changer l'adage maïoral : « quand on peut emprunter à un taux bas, il faut en profiter ! » et ne plus jouer ainsi avec l'argent des citoyens...</p>	<p>Nous veillerons à ce que la commune de Chastre retrouve un niveau d'endettement raisonnable. Une gestion pluriannuelle de la dette sera réalisée, à l'opposé de la gestion actuelle à la 'petite semaine'.</p> <p>Le personnel communal sera formé et soutenu pour professionnaliser la recherche des subsides à tous les niveaux où ils sont disponibles.</p>
<p>Sur le plan comptable, la situation fut pire encore avec une gestion des finances notoirement calamiteuse.</p>	<p>ECOLO a déjà réclamé et fera procéder à son entrée dans une majorité communale à un audit du fonctionnement du service des finances. Il s'agira de résoudre enfin les conflits qui opposent le receveur et le collègue ou le receveur et le service des finances.</p>
<p>Les retards – même s'ils ne sont pas illégaux – sont devenus la règle dans la mise à disposition du parlement de la commune – le conseil communal – des pièces qui doivent justifier ses décisions : les budgets, logiquement présentés en décembre, le sont en mars, avril ou mai... ; les comptes, qui devraient permettre d'argumenter les budgets, dépassent tout entendement... Fin juin 2012, le conseil communal ne disposait pas encore des comptes de 2010, refusés par la tutelle. Ne parlons évidemment pas de ceux de 2011.</p> <p>Des retards qui s'appliquaient évidemment au paiement des fournisseurs. La commune allant jusqu'à emprunter pour payer ces intérêts de retard...</p> <p>Il en va de même pour les procès-verbaux du Collège communal (bourgmestre, échevins et président du CPAS) auxquels la minorité n'assiste pas, alors que leur lecture est indispensable à la compréhension de certaines décisions. Il faut des mois avant qu'ils ne soient disponibles.</p>	<p>Les causes structurelles et individuelles de ces retards seront identifiées et des solutions adaptées seront mises en place.</p>

La majorité actuelle a systématiquement rejeté les propositions d'ECOLO en faveur des finances et d'une consommation éthique : continuer à placer de l'argent, pour le perdre bientôt, chez un Dexia en voie de faillite ; refuser d'acheter son café chez Oxfam ou estampillé commerce équitable dans la grande distribution ; n'attribuer que des montants dérisoires à la coopération au développement... Malgré tous les signes invitant à une révision des modèles économiques et à la morale qui appellerait à plus de solidarité, la majorité actuelle s'en est tenue à son crédo néo-libéral.

ECOLO veillera à ce que les opérations financières respectent l'éthique et l'intérêt des citoyens.

Les cahiers des charges ne se contenteront pas de mentionner des clauses sociales et environnementales, mais celles-ci feront partie intégrante de l'évaluation. Leur non-respect pourra justifier la dégradation et même l'exclusion d'un soumissionnaire.

La commune et les différentes institutions qui y sont liées (écoles, CPAS, ...) consommeront autant que possible des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique et diffusés par des circuits courts. Nous encouragerons ainsi l'économie locale.

CHASTRE : le territoire

Nos places ? des parkings !

Nos rues ? dangereuses car on y roule trop vite

Nos prairies ? des lotissements !

La ruralité ? menacée par une urbanisation galopante !

ECOLO propose de maîtriser le développement de Chastre par

- *un plan communal de développement rural (PCDR)*
- *une politique de mobilité douce (trottoirs, vélos), un dialogue avec la SNCB et les TEC*
- *l'engagement d'un éco-conseiller à mi-temps, afin de réduire les pollutions, les déchets, les inondations et de maintenir et même développer la biodiversité,*
- *des services plus proches, le soutien à l'habitat groupé et aux éco-quartiers*

Le schéma de structure, que nous avons appelé de tous nos vœux depuis tant d'années, n'est au départ qu'un outil de diagnostic, permettant ensuite d'identifier les grandes orientations. A Chastre, il n'a servi que d'alibi politique !

Un enjeu essentiel de la prochaine décennie à Chastre concerne la perte de son caractère rural. Alors que les anciens apprécient ce caractère, et que c'est une des raisons importantes de l'attachement des nouveaux habitants à la commune, bien peu a été réalisé pour le conserver.

Le lotissement à toute allure auquel nous assistons n'est pas tenable, et avec la construction de l'ensemble de notre territoire – sans pilotage ni vue d'ensemble – disparaissent aussi ces prairies intercalaires, ces « dents creuses » avec leurs trois pommiers et dix vaches ou leur bout de culture de maïs, qui font finalement tout le caractère d'un village par rapport à un quartier résidentiel...

Et s'il reste de la ruralité à Chastre, l'agriculture risque de n'être plus qu'industrielle, à l'image de ces grandes plaines à blé ou à betterave qui séparent les différents villages. Les risques d'écoulements de boues et d'inondations sont aujourd'hui bien connus. Rien n'a été prévu pour y remédier.

Le schéma de structure nous permet d'établir un diagnostic. Il nous servira à établir, enfin, une véritable stratégie politique, volontariste et visionnaire.

La mise en place d'un PCDR (Plan communal de développement rural), modifiera autant que possible les projets inadéquats et veillera à ce que les nouveaux projets s'inscrivent dans une vision qui permettra de conserver et gérer ce qu'il reste du caractère rural de la commune.

Et, au-delà, c'est la question de l'urbanisation qui sera posée à la population : voulons-nous, pendant les cinquante prochaines années, vivre dans un espace qui garde son aspect rural, ou bien, décidons-nous d'aller résolument vers une urbanisation de la commune.

Dans un cas comme dans l'autre, nous sortirons de la politique actuelle de laisser-faire.

Chastre pourra accueillir de nouveaux habitants tout en gardant son caractère rural, c'est le défi que nous proposons de tenir.

Le travail des groupes opérant dans le sens de la ruralité (Chastre biodiversité, groupe sentiers, commissions de mobilité successives) sera exploité et valorisé. En particulier la charte de Chastre biodiversité sera prioritaire.

<p>Les villages composant l'entité de Chastre sont établis le long de l'Orne et de la Houssière... mais l'une comme l'autre sont susceptibles de sortir de leur lit. Et ce ne sont pas les seuls cours d'eau qui parcourent la commune. La commune a subi de nombreuses inondations. Aucune mesure efficace, à long terme, n'a été prise.</p>	<p>Les aléas d'inondation seront pris à bras le corps dans toutes leurs dimensions : en empêchant de construire là où le risque existe (puisqu'on voit bien que chaque endroit, l'un après l'autre, connaît tour à tour une situation « exceptionnelle »), en aménageant les plateaux (plantations de haies) et en préservant les fonds de vallée capables d'absorber une partie de la crue, en voyant qu'il faut aussi regarder un peu plus loin que nos limites communales.</p> <p>Les coulées de boue, elles aussi, en collaboration avec les agriculteurs, seront prévenues par les aménagements indispensables et les pratiques agricoles les plus appropriées, et en contrôlant dans l'établissement des permis de bâtir les taux d'imperméabilisation des sols.</p> <p>Il faut un cadastre des « points noirs » réaliste (nous l'avions demandé) et des solutions globales qui ne se limitent pas à attendre que la Province délie les cordons de sa bourse...</p>
---	---

<p>L'urbanisme s'est contenté jusqu'ici de la gestion de la forme ou de la couleur de tel ou tel bâtiment individuel, de la largeur de la voirie qui y mènera ou du fait que telle ou telle rue soit ou non à sens unique ou en cul de sac...</p> <p>Alors que l'on ne cesse de construire du neuf, la commune n'a pas soutenu la protection du patrimoine bâti à Chastre, qu'il soit public ou privé. L'inventaire patrimonial établi par le service du patrimoine de la Région wallonne est resté lettre morte à Chastre. La commune n'a apporté ni conseils ni aide aux propriétaires de biens patrimoniaux. Elle n'a pas mis en évidence les qualités de notre patrimoine historique (ex. fonts baptismaux de l'église de Gentinnes) et a refusé tout débat sur le sujet. Elle n'a pas entretenu ses cimetières désaffectés, ses chapelles, ses lieux historiques (ex. les tumuli).</p>	<p>L'urbanisme consistera à organiser sur le territoire les différentes fonctions d'habitat, de production, commerciales,... et au sein de ces fonctions d'optimiser l'efficacité collective de tous les investissements.</p> <p>La commune mettra en place et appliquera, dans les limites de son autonomie, des prescrits urbanistiques qui correspondent aux choix politiques qui seront faits à tous les niveaux.</p> <p>ECOLO appellera à l'établissement d'éco-quartiers dans lesquels la qualité de vie sera privilégiée, en particulier par l'augmentation de la part des espaces collectifs par rapport aux espaces privés. Plus réalistement, l'habitat groupé, et sa vision collective de l'espace, seront privilégiés et supportés par les autorités et l'administration communale ; une fiscalité favorable sera accordée à cette forme d'habitat.</p> <p>Les lotisseurs se verront dans l'obligation de contribuer à l'équipement collectif, par la création de bâtiments pour l'accueil des enfants par exemple, la préservation d'espaces « sauvages » sur une partie du lotissement, ou par tout ce qui peut contribuer au bien-être collectif, et ce, équitablement (par exemple par la définition d'un pourcentage de l'investissement global),</p> <p>La commune analysera, avec objectivité et réalisme, la manière dont elle distribue ses différents services : où sont les équipements sportifs ? où sont les surfaces commerciales ? où sont les lieux culturels ? Et en fonction de cette analyse mènera une politique qui soit cohérente : faut-il totalement centraliser certaines activités ? D'autres méritent-elles d'être réparties dans tous les villages ? Une cartographie de l'activité en rendra compte régulièrement.</p>
<p>Déjà évoquées dans le cadre des questions de sécurité, nos places de village ne sont pas « habitées », sinon par des voitures ou par ceux pour lesquels elles ont été quasi privatisées.</p>	<p>Chaque village retrouvera sa place dans l'espace communal.</p> <p>L'espace collectif ne sera plus un simple parking mais un véritable lieu de vie.</p>

Le territoire communal, et en particulier à Chastre, se marque par ailleurs par son étendue, et par la manière dont on peut s'y déplacer.

Le Plan intercommunal de mobilité (PICM) lancé avec les communes de Gembloux, Walhain, Perwez et Sombreffe produit ses effets dans les autres communes... mais pas à Chastre.

Le bulletin cyclable attribué à la commune par le GRACQ (Groupe de recherche et d'actions des cyclistes quotidiens) est, année après année, déplorable.

La forte urbanisation que vont connaître simultanément le quartier de la gare et la cité Boischamp amènera bon nombre de véhicules additionnels qui, pas plus que les autres, ne respecteront les limites de vitesse sur la Route Provinciale lorsqu'ils participeront aux migrations du matin et du soir.

Chastre mettra en place une politique de mobilité cohérente.

Celle-ci doit privilégier la mobilité douce (à pied, à vélo) et les transports collectifs (en commun, covoiturage).

La commune supportera activement les efforts des groupes locaux actifs dans ce domaine ; elle pourra utilement informer ses habitants sur les équipements qui pourraient leur faciliter la vie (comme les vélos électriques ou les tricycles pour les personnes auxquelles ce type de véhicule serait plus adapté qu'un vélo classique).

La sécurité sur les routes et dans nos rues sera garantie, par les aménagements adéquats, mais aussi et surtout par le contrôle effectif et fréquent de la vitesse.

Les aires de stationnement pour vélos dans les « gares » de Chastre et de Blanmont seront sécurisées, pour permettre au maximum de gens de combiner vélo et train pour leurs déplacements quotidiens.

Toutes les mesures alternatives de mobilité seront envisagées : du bus à la demande au taxi au forfait en passant par les voitures partagées.

Avec les communes voisines, la commune de Chastre prévoira des alternatives de mobilité axées autant sur le rail que sur la Nationale 4 et même l'E411 : multi modalité et co-voiturage pourront faciliter la vie de nos habitants tout autant que soulager leur portefeuille.

La commune de Chastre établira un dialogue constant avec les opérateurs publics (SNCB et TEC) pour qu'un niveau convenable d'offre de transport soit maintenu sur la commune, y compris le week-end et pendant les périodes de vacances.

	<p>Un plan de mobilité sera établi pour l'institution communale et celle-ci rendra compte devant le conseil communal en fin d'année de ses résultats et de ses efforts en ce domaine.</p> <p>Des mesures seront prises pour favoriser le déplacement du personnel à vélo vers son lieu de travail (comme par exemple la disponibilité de douches dans les bâtiments communaux).</p>
<p>Les chemins de remembrement, agricoles par nature, sont plus utilisés par des automobilistes pressés que par nos cyclistes ; l'état du revêtement (trous, boue,...) de ces voiries n'est d'ailleurs pas toujours favorable à la pratique du cyclisme.</p>	<p>Les chemins de remembrement, sentiers, et autres voiries alternatives à la route seront valorisés – en particulier par la mise en place d'une signalisation adéquate – comme circuits alternatifs de déplacement à l'usage des véhicules lents.</p> <p>Nous veillerons à ce qu'un état des lieux de la qualité de la voirie dédiée aux cyclistes et autres utilisateurs faibles soit régulièrement réalisé ; les réparations et aménagements nécessaires seront accomplis dans les meilleurs délais. Nous ferons procéder à l'entretien des voies réservées aux cyclistes et piétons ; ils ne seront donc plus contraints à emprunter une voirie normalement destinée aux automobilistes. Dans certaines zones entre les villages (notamment entre Cortil et St Géry), des aménagements spécifiques pour cyclistes et piétons seront aménagés.</p>
<p>L'environnement, le maintien de la biodiversité, l'articulation de toutes les actions pour (sauvegarder) un cadre de vie agréable et favorable n'ont jamais été la priorité de la majorité actuelle. Le budget qui y est affecté était bien trop faible.</p>	<p>Un budget réaliste et conséquent sera alloué à l'environnement.</p> <p>Un emploi d'éco-conseiller à mi-temps sera au budget et opérationnel dès la première année de la législature afin de permettre à la commune de piloter son action au travers de tous les domaines qu'elle couvre et avec l'aide de tous ses services.</p> <p>Comme le conseiller en énergie, l'éco-conseiller aura d'abord un rôle d'audit très étendu. Chaque politique communale – de l'enseignement à la voirie – fera l'objet d'une analyse pour les orienter vers les pratiques les meilleures.</p> <p>L'éco-conseiller aura pour missions essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De sensibiliser et de faire participer les habitants à la protection et la gestion de l'environnement, en s'appuyant sur les associations

	<ul style="list-style-type: none"> • De réaliser un tableau de bord de l'état de l'environnement dans la commune (état et évolution de la biodiversité, bilan carbone, empreinte écologique) • De mener des actions de prévention grâce à des citoyens : guides-composteurs, guides-énergie, guides-mobilité,... • De proposer des actions dirigées vers la commune elle-même, qui fera preuve d'exemplarité dans ses pratiques (par ex. dans la gestion des déchets, dans les cahiers des charges...) • D'établir un plan d'action transversal pour l'amélioration de l'environnement • De faire le suivi de la sanction en cas de dégradations, pollutions et incivilités. <p>L'éco-conseiller sera par ailleurs concrètement chargé en priorité d'un certain nombre de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un Agenda 21. (Outil de planification établi lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992, un "Agenda 21" est un plan d'action qui décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer. Il tient compte de l'équilibre entre l'environnement, l'économique et le social) • La mise en place d'un système de poubelles au poids (comme à Gembloux, principe du pollueur – payeur) et du ramassage sélectif des déchets organiques.
--	---

CHASTRE : une société

Chastre, commune aisée ? Beaucoup de besoins ne sont pas couverts :

- *manque de cohérence et de stratégie durable pour diminuer la précarité et améliorer les conditions de vies des habitants les plus démunis*
- *manque de places d'accueil de la petite enfance*
- *pas de lieux de rencontre et d'écoute pour les jeunes*
- *aucune infrastructure sportive décentralisée*
- *des logements sociaux énergivores*
- *pas de soutien au développement économique et à l'emploi, une ALE inefficace*

ECOLO s'engage à investir dans le lien social :

- *une stratégie réaliste et innovante permettant de réduire la précarité dans la durée*
- *des formes et des lieux d'accueil plus nombreux pour les enfants et les aînés*
- *le soutien à un enseignement de qualité et des espaces pour les jeunes*
- *une police de proximité renforcée*
- *de bonnes pratiques alimentaires et de santé*
- *l'appui aux initiatives économiques, sportives, artistiques, culturelles, touristiques et l'aide à une agriculture de proximité et bio*

La pauvreté et la précarité, dans la commune de Chastre, sont des réalités auxquelles nous devons faire face : visible et reconnue, elle se concentre d'abord dans les cités sociales. Mais elle se fait aussi plus discrète, éclatée et cachée : l'isolement, des pensions de retraite insuffisantes, les aléas des affaires pour les indépendants, ceux de la vie en général pour n'importe lequel d'entre nous. A l'occasion d'un divorce ou d'une séparation, de la perte de leur emploi, certains, des femmes, des hommes perdent pied.

<p>Les actions de la majorité sortante ont été ponctuelles, sans réelle coordination entre la commune et le CPAS. La précarité n'est prise en compte qu'au cas par cas, sans stratégie politique sociale, sans vision. Ces solutions sont peu efficaces, résolvent mal les situations rencontrées et coûtent cher aux citoyens.</p>	<p>Face à des difficultés qui seront sans nul doute de plus en plus fréquentes, le rôle du CPAS sera plus proactif autant vis-à-vis des bénéficiaires que des autres instances chargées de les supporter (ALE, logements sociaux,...).</p> <p>Le CPAS doit mettre en place un réseau d'alerte qui permettra autant que possible d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard, par exemple, avant la saisie d'huissier plutôt qu'après.</p> <p>La commune et le CPAS développeront leur expertise pour se donner les moyens de rencontrer efficacement les difficultés rencontrées par certains de ses habitants. Notre volonté est de résoudre en profondeur et pour longtemps les problèmes qui génèrent la précarité. Des aides ponctuelles resteront toutefois nécessaires, mais nous mettrons en place une politique sociale structurelle. L'argent des contribuables sera ainsi mieux utilisé.</p>
<p>Le logement, et les charges qui y sont liées, est bien évidemment le premier problème auquel il aurait fallu s'attaquer.</p> <p>Les villages en mutation, comme Chastre, sont confrontés en même temps au vieillissement de leur population (de plus en plus de vieux y habitent, qui sont de plus en plus isolés parce qu'ils n'en sont pas originaires) et à son rajeunissement. Les plus âgés habitent des logements trop grands pour eux alors que les jeunes ont du mal à se loger... et tout le monde se plaint de ne pouvoir compter sur personne !</p> <p>400 bébés sont arrivés en 6 ans dans la commune : soit 70 par an. La majorité sortante se glorifie d'avoir, par son action, maintenu 10 places d'accueil ! Absence de planification, mais aussi mépris total pour les difficultés qu'auront les nouveaux jeunes parents pour trouver une solution. Et quand il n'y a pas de solution, c'est un piège à l'emploi pour les mères, obligées de garder leurs bambins.</p>	<p>Les relations traditionnelles de solidarité ayant peu à peu disparu, nous veillerons à ce que le CPAS stimule de nouvelles approches : le vieillissement d'une tranche significative de notre population pourra par exemple justifier la mise en place de nombreux « logements kangourous » - un immeuble est aménagé pour permettre qu'y résident deux ménages, un plus âgé, un plus jeune, chacun rendant à l'autre des services gratuits mais si précieux – ou encore du système « 1 toit 2 âges ».</p> <p>Pour sa part, la commune contraindra les lotisseurs à mettre en place des solutions urbanistiques qui favorisent la solidarité : en construisant un espace pour une crèche ou une halte-garderie, en concevant des habitations dont l'espace puisse facilement être divisé lorsque la taille de la famille diminue,...</p> <p>L'offre de places d'accueil pour les bébés sera significativement augmentée pour permettre aux nouveaux arrivés dans la commune de s'y intégrer pleinement. Nous éviterons ainsi d'en faire une cité dortoir.</p>

L'approche essentiellement réactive de la commune et du CPAS ont par ailleurs des conséquences financières non négligeables.

Les logements publics de Chastre sont, ce n'est un secret pour personne, de véritables gouffres à mazout : isolation déficiente, simple vitrage, etc. Chaque année, c'est donc au CPAS de financer ce gaspillage. 150.000 litres de mazout sont ainsi payés par le CPAS par année ! (donc par les contribuables)

La commune et le CPAS s'engageront avec la société de logements sociaux « Notre Maison » dans un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux. Si nécessaire, la commune et le CPAS joueront le rôle de tiers investisseur pour la société de logement plutôt que, année après année, de distribuer des chèques mazout qui ne sont qu'une solution temporaire.

Le conseiller en énergie de la commune pourra dans son audit initial prendre la mesure du problème et suite aux différentes mesures qui seront prises, calculer les bénéfices tant pour la commune et le CPAS que pour les locataires ou la société de logement.

La formation de « guides énergie » permettra quant à elle d'améliorer les comportements individuels : ces conseillers en énergie aideront le citoyen à profiter au maximum des possibilités existantes ainsi qu'à mettre en place les stratégies les plus économiques pour ses achats (abonnement, achat groupé,...).

D'autres mesures seront prises, pour réduire la charge de certains bénéficiaires sur le CPAS (et par conséquent sur la commune) : par exemple le financement d'une assurance complémentaire par le CPAS plutôt que le remboursement de frais que les bénéficiaires n'arrivent pas à payer).

La commune et le CPAS développeront une véritable politique sociale ensemble. Comme ils le permettent, les outils du « plan stratégique transversal » seront utilisés à plein dans ce domaine.

A juste titre, la jeunesse de Chastre, et plus encore celle des autres villages de l'entité, se plaint du peu d'intérêt que lui portent les autorités communales. La lecture des budgets (et de la dette qui en résulte) montre bien quelle est la politique de la majorité : tout pour le foot !

La confusion est telle entre l'ASE Chastre et la commune qu'il est à se demander si le club est bien dirigé par le bourgmestre ou bien si ce ne serait pas la commune qui serait gérée par le président du club de foot !

La monopolisation des budgets au sport et à la jeunesse par les clubs de foot appartiendra au passé. Les intérêts de celui-ci seront clairement distingués de ceux de la commune, et toute activité communale à son profit sera désormais comptabilisée à sa charge. Nous soutiendrons ce sport populaire et ses nombreux adhérents, comme il se doit, en veillant à ce que le club soit aussi autonome que possible.

D'autres équipements sportifs bénéficieront du soutien de la commune.

Les structures indépendantes existantes continueront à mener leur action sans ingérence des autorités communales mais avec tout le soutien qu'elles méritent.

Les jeunes disposeront de structures de qualité, comme des mini complexes de sports loisirs intégrés (*des Agoraspace*), sans avoir à se déplacer vers d'autres communes.

Ne disposant pas de lieux pour se réunir, les jeunes se retrouvent donc dans la rue où leurs petites – et grandes – incivilités deviennent pour certains la preuve de leur délinquance.

Dans nos villages, les seuls lieux couverts de rencontre pour les jeunes sont bien souvent les abribus... dont on conviendra qu'ils ne sont pas tout à fait adaptés à cette fonction de « maison des jeunes et de la culture ».

Lorsque des jeunes se réunissent autour d'un banc, la commune fait enlever le banc ! Les aînés n'ont dès lors plus d'occasion de se reposer lors de leurs promenades.

Les jeunes disposeront dans chaque village de lieux pour leurs activités... et les lieux disponibles seront ouverts aux jeunes pour répondre à leurs besoins divers. Nous pourrons alors veiller à résoudre les problèmes d'incivilités dans les lieux publics.

Une maison des jeunes, ou à défaut une animation professionnelle, permettra d'animer ces lieux et ces groupes. La commune sera à l'écoute de sa jeunesse (et pas seulement en période électorale) et la médiation sera utilisée pour concilier les intérêts, parfois divergents, des différentes générations qui habitent la commune. Le contrat de « bonne conduite » sera imposé : lorsqu'il aura été établi, nous ferons en sorte qu'il soit respecté..

L'accessibilité de ces lieux sera établie en fonction du rythme des jeunes : en particulier le soir et pendant les vacances scolaires.

La petite délinquance trouvera sa solution dans la présence effective sur le terrain d'une police de proximité. Nous insisterons pour qu'elle soit prête au dialogue et à la médiation ; en même temps, nous exigerons que tous les actes délictueux, qu'il s'agisse de petite ou de plus grande délinquance, soient poursuivis.

<p>Comme bien d'autres matières, la culture est le parent pauvre de la politique communale. S'il n'y avait les initiatives privées ou le bénévolat, et si l'on ne comptait que sur que sur la commune, Chastre pourrait être un désert culturel.</p> <p>Comme dans tous les autres domaines, la distribution des subsides s'est faite de manière opaque et sans aucun critère.</p>	<p>La culture sera une priorité de la commune.</p> <p>La mise en place d'un centre culturel intercommunal, avec les communes voisines, pourrait par exemple permettre d'augmenter l'offre à l'attention de nos concitoyens.</p> <p>La culture ne sera plus intermittente et s'exprimera dans des lieux multiples et variés. Elle sera présente régulièrement et dans chaque village. La politique communale le garantira.</p> <p>Les subsides aux associations s'attribueront désormais sur base de critères clairs. Un rapport clair et complet, sans sophistications inutiles, sera la condition de l'attribution d'un nouveau subside.</p> <p>Les initiatives culturelles seront promues par la commune, pour tous et par tous, notamment les initiatives qui émaneraient d'autres cultures.</p>
<p>La politique de la commune en faveur de l'emploi, en particulier au travers de l'ALE, a été totalement inefficace. Le chômage, et l'exclusion qu'il génère, n'a pas été non plus une priorité de la majorité.</p> <p>Aucune attention n'a été accordée à la situation et au vécu des femmes seules ayant des charges familiales, qui sont on le sait parmi les plus précarisées.</p>	<p>L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) sera redynamisée ; elle coordonnera étroitement son action avec celle du CPAS, tant sur les cas individuels que sur les problématiques globales.</p> <p>Chastre aura une maison de l'emploi, ou accueillera sur son territoire l'activité d'une maison de l'emploi intercommunale.</p> <p>Des stratégies d'égalité femmes-hommes seront intégrées dans toutes les politiques communales, cette compétence étant attribuée dans un échevinat.</p>

L'enseignement communal ainsi que la présence d'autres institutions d'enseignement sur le territoire de Chastre font de cette matière un enjeu essentiel mais négligé pour changer notre commune.

Alors que la population augmente, celle des écoles de la commune ne suit pas la même tendance. Signe de malaise. Signe aussi de la déficience de l'approche globale : un enfant qui n'aura pas été à la crèche dans la commune, n'y reviendra probablement pas pour aller à l'école primaire... et quand les horaires des parents posent problème, ceux des garderies sont évidemment le critère principal du choix d'une école.

La commune est pouvoir organisateur d'un certain nombre d'établissements : elle y renforcera son rôle, en collaboration avec leur direction, les enseignants et les parents, pour en définir le projet. La commune soutiendra les enseignants débutants et facilitera les aménagements de fin de carrière des professeurs, de manière à éviter le départ de jeunes enseignants ou la mise à la pension prématurée.

L'école favorisera le sport (tous les sports) de même que les langues et les outils informatiques. Et comme lieu d'éducation (et pas seulement d'enseignement) elle devra activement et de manière continue promouvoir des valeurs de civisme, de solidarité (en Belgique mais aussi avec les pays du Sud) et de lutte contre les stéréotypes.

Aller à l'école dans la commune pourra se faire par des moyens doux : à pied ou à vélo, des itinéraires sécurisés seront aménagés et appris aux enfants. L'autonomie qui en résultera profitera autant aux enfants qu'aux parents et aux enseignants.

L'école enfin pourra prendre des rôles qui n'étaient pas traditionnellement les siens : ses immenses toitures pourront être couvertes de panneaux solaires, l'éducation à la nature peut aussi passer par la gestion d'un carré potager... et ses produits finir dans les assiettes à la cantine ou repartir avec les enfants dans leur famille.

Nous créerons des jumelages avec des entités néerlandophones, germanophones et, anglophones de façon à encourager notre jeunesse et les citoyens à apprendre activement ces langues.

<p>Peu visible, difficilement mesurable, la violence n'en est pas moins présente à Chastre. Même si elle a régulièrement été niée par la majorité en place.</p>	<p>La violence des relations entre jeunes et riverains de certains lieux demande l'intervention d'un médiateur, en collaboration avec la police.</p> <p>Une unité de prévention contre les violences conjugales sera mise en place par la commune.</p> <p>L'accueil de toutes les victimes de violences sera amélioré en coordination avec la zone de police.</p>
<p>Une jeunesse à éduquer, des personnes âgées auxquelles il faut donner une qualité de vie maximale : voilà des défis à relever ! Permettre à tous de mener une vie plus saine ou d'être mieux soignés lorsqu'ils sont malades est essentiel. La santé est un véritable enjeu pour chacune et chacun d'entre nous.</p> <p>Et pour ceux qui croyaient, en quittant la ville, vivre sainement à la campagne, ils déchanteront sans doute, notamment s'ils habitent en bordure des zones agricoles où l'usage des pesticides est la règle. A chaque milieu ses poisons et ses maladies.</p>	<p>Mieux vivre à Chastre, c'est aussi vivre en meilleure santé.</p> <p>La commune se dotera d'un échevinat de la santé qui abordera les différentes facettes de notre vie sur ce territoire de manière cohérente. Coordination et prévention seront la règle.</p> <p>Comme pour les autres matières, la transversalité est indispensable : l'échevin de la santé aura tout autant à s'inquiéter de la toxicité des produits d'entretien utilisés dans les locaux de la commune que du menu de nos bambins dans les écoles ou de l'utilisation d'herbicides ou de pesticides.</p>
<p>La vitesse est le premier facteur d'insécurité à Chastre ! Mais c'est l'acte le plus commun d'incivilité chez chacun d'entre nous. Sciemment, la majorité sortante a évité de faire respecter fermement le code de la route.</p> <p>L'impunité effective en matière de vitesse est à la mesure de l'absence totale de la police de proximité sur le terrain. Elle est une incitation à plus et à d'autres incivilités et délits.</p> <p>L'apparition de radars préventifs juste avant les élections dans nos rues ne peuvent pas servir de politique ! Il est courant d'avoir vécu 20 ans à Chastre et de ne jamais y avoir rencontré de radar répressif.</p> <p>Les nombreux cambriolages ainsi que les agressions vont croissant.</p>	<p>Les excès de vitesse seront réprimés : souvent, partout, à toute heure du jour et de la nuit.</p> <p>Les habitants des villages seront consultés et le délai entre la constatation d'un problème et la mise en place de solution sera réduit au minimum.</p> <p>La commune jouera un rôle moteur dans la promotion de comportements respectueux de tous : la conduite en état d'ivresse (ou sous influence de drogues), les excès de vitesse, toute forme de conduite dangereuse seront sanctionnés et poursuivis. L'apprentissage des principes de la conduite défensive – et de la conduite écologique/économique -, et le respect des règles du code seront promus.</p>

Comme dans tous les autres domaines, la commune de Chastre aurait dû avoir un projet de société.

Chastre pourra utilement s'inspirer des « communes en transition » en : renforçant d'abord le lien social (mettre en place des rencontres et stimuler les formes de collaboration plutôt que la compétition), valorisant l'égalité et l'équité (par le développement de nouvelles solidarités ainsi que l'émancipation), en organisant et supportant la participation des citoyens et enfin en mettant l'économie au service du bien-être général.

Au lieu d'être l'assemblage d'une série de villages et hameaux, Chastre remettra en place une véritable dynamique qui fasse bon d'y vivre et qui rende fier d'y habiter. Fêtes et compétitions inter-quartiers, sport de rue, Chastre redeviendra un lieu de vie plutôt que de se transformer année après année en une cité dortoir.

**AVEC
VOUS**
pour des solutions durables



Le site de la Locale de Chastre : www.chastre.ecolo.be